

# QUADRENNIAL PERIODIC REPORT CAMEROUN 2020

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### INFORMATIONS TECHNIQUES

**Nom de la Partie (Pays):**

Cameroun

**Date de ratification:**

2006

**Point de contact national de la convention désigné officiellement:**

Ms.

YAOUNDE

Cameroon

**Numéro de téléphone:** +237 677735954

**Email:** edjoa.ndjell@gmail.com

**Décrivez le processus de consultation multipartite établi pour la préparation de ce rapport, y compris les consultations avec les ministères, institutions publiques, gouvernements locaux et organisations de la société civile pertinents. :**

Le contexte sanitaire qui prévaut n'a pas permis de grands rassemblements. C'est la raison pour laquelle des équipes sont descendues rencontrer les différentes parties prenantes recensées disponibles afin de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration du Rapport Périodique Quadriennal 2020. Toutefois, il convient de noter que les pouvoirs publics via le département ministériel en charge des arts et de la culture, a pris des mesures pour la rédaction dudit rapport. A ce titre, la Décision n°0103/MINAC/SG du 07 septembre 2020, portant création, organisation et fonctionnement du comité de rédaction du Rapport Périodique Quadriennal 2020, instituait les différentes parties prenantes.

**Résumé exécutif:**

Les principaux objectifs et les priorités de la politique du Cameroun en faveur de la mise en œuvre de la convention 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles durant ces quatre dernières années s'articulent autour de plusieurs aspects parmi lesquels, la formation, le partenariat avec la société civile, les biens et services culturels, et la coopération internationale.

Au cours de ces quatre dernières années, la partie Cameroun a amélioré son offre de formation dans les domaines de la convention. Au niveau des enseignements supérieurs, en plus des facultés des arts et des lettres des

universités d'Etat qui offrent des cursus riches et variés dans les domaines de la culture, les instituts des beaux-arts de Foumban et de Nkongsamba ont vu le jour. Les apprentissages qu'ils offrent en plus de ceux dispensés dans les universités privées donnent une part belle à la diversité culturelle. De plus, les centres de formation du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) contribuent à cet embelli en offrant des formations dont la durée varie entre 6 et 24 mois dans plusieurs domaines de la convention. Enfin, le Ministère des enseignements secondaires et celui de l'éducation de base offrent les plages horaires importantes à la diversité des expressions culturelles dans le cadre de leurs activités post et périscolaires. Il convient de souligner aussi que la diversité des expressions culturelles constitue le fondement de certaines épreuves aux examens du Baccalauréat, du Probatoire, du Brevet d'études du premier cycle et du certificat d'étude primaire.

Dans le souci d'une mise en œuvre efficace, efficiente et participative de la convention, le Cameroun a adopté le 20 juin 2020 ; la loi portant sur les associations culturelles. « Fille de la convention 2005 » dans une certaine mesure, elle structure et organise les activités liées aux expressions culturelles aux niveaux des compagnies communales, des unions d'associations départementales, des guildes Régionales et des fédérations nationales. Cette loi participe à l'autonomisation des acteurs (personnes physiques et morales) du secteur culturel tout en améliorant les conditions pour une optimisation de la production des biens et services culturels.

La partie Camerounaise s'est engagée dans un processus de lisibilité et de transparence en ce qui concerne les biens et les services culturels. A ce titre, le Cameroun s'est fixé l'objectif de produire la cartographie de ses industries culturelles et créatives. La phase pilote qui a porté sur la ville de Yaoundé, s'est soldée par la production du catalogue des industries culturelles et créatives de la capitale camerounaise. Cette lisibilité sur les industries culturelles et créatives compte s'étendre dans tout le territoire national afin d'améliorer la qualité et la quantité des biens et des services dans le domaine de la diversité des expressions culturelles.

Enfin, le Gouvernement s'est ouvert aux partenaires nationaux et internationaux dans la mise en œuvre des points cité plus haut. Pour marquer son engagement en faveur de la diversité des expressions culturelles, la partie Cameroun s'est engagée, en collaboration avec les pays de la sous-région à l'instar du Congo Brazzaville, de la Guinée Equatoriale et du Gabon dans une stratégie commune en vue de l'inscription du « MVET » sur la liste représentative du patrimoine culturel de l'humanité.

**Coordonnées des parties-prenantes impliquées dans la préparation des rapports périodiques quadriennaux (RPQ). Veuillez inclure les coordonnées des organisations de la société civile (OSC) ayant contribué à la rédaction des RPQ, y compris via le formulaire des OSC.:**

Organisation de la société civile (OSC)	Le KOLATIER	lekolatier@yahoo.fr	<a href="http://WWW.le-kolatier.org">http://WWW.le-kolatier.org</a>
Organisation de la société civile (OSC)	ALIZE EQUATEUR RECORDS	rubenbinam@gmail.com	
Organisation de la société civile (OSC)	ATCHO ARTS AND CULTURAL ENGINEERING	atchoartsengineering@gmail.com	
Organisation de la société civile (OSC)	Yaoundé Reviv'Art (YARA)	directiongénérale@festivalyarha.org	<a href="http://WWW.FESTIVALYARHA.org">http://WWW.FESTIVALYARHA.org</a>
Organisation de la société civile (OSC)	APPAS/CEPAAS ong	cepaas@yahoo.fr	
Secteur public	Ministère de la Communication		<a href="http://www.mincom.gov.cm">http://www.mincom.gov.cm</a>
Secteur public	Ministère Enseignements Secondaires		<a href="http://www.minesec.gov.cm">http://www.minesec.gov.cm</a>

Secteur public	Ministère Éducation de Base		<a href="http://www.minedub.gov.cm">http://www.minedub.gov.cm</a>
Secteur public	Ministère de l'Enseignement Supérieure		<a href="http://www.minesup.gov.cm">http://www.minesup.gov.cm</a>
Secteur public	Ministère des Petites, Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat		<a href="http://www.minpmesa.gov.cm">http://www.minpmesa.gov.cm</a>
Secteur public	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique		<a href="http://www.minjec.gov.cm">http://www.minjec.gov.cm</a>
Secteur public	Ministère des Finances		<a href="http://www.minfi.gov.cm">http://www.minfi.gov.cm</a>
Secteur public	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille		<a href="http://www.minproff.gov.cm">http://www.minproff.gov.cm</a>
Organisation de la société civile (OSC)	COMMISSION NATIONALE POUR L'UNESCO	<a href="mailto:cnucameroun@yahoo.fr">cnucameroun@yahoo.fr</a>	
Organisation de la société civile (OSC)	CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION SUR LES TRADITIONS ET LES LANGUES AFRICAINES	<a href="mailto:cerdotola@yahoo.com">cerdotola@yahoo.com</a>	<a href="http://www.cerdotola.org">http://www.cerdotola.org</a>
	Ministère des Transports		<a href="http://www.mintrans.gov.cm">http://www.mintrans.gov.cm</a>
	Ministère des Relations Exterieures		<a href="http://www.minrex.gov.cm">http://www.minrex.gov.cm</a>
Secteur public	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale		<a href="http://www.mintss.gov.cm">http://www.mintss.gov.cm</a>
Secteur public	Ministère des Postes et Télécommunications		<a href="http://www.minpostel.gov.cm">http://www.minpostel.gov.cm</a>
Secteur public	Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle		<a href="http://www.minefop.gov.cm">http://www.minefop.gov.cm</a>

# OBJECTIF 1 - SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLE DE LA CULTURE



## SECTEURS CULTURELS ET CRÉATIFS

Un ministère (ou une agence avec un statut ministériel) est responsable des secteurs culturels et créatifs:  
OUI

Des administrations ou des gouvernements régionaux, provinciaux ou locaux disposent de responsabilités décentralisées en matière de politiques et de mesures pour la promotion des secteurs culturels et créatifs:  
OUI

Des cadres réglementaires, des lois, des politiques et/ou des stratégies sectorielles soutenant les industries culturelles et créatives ont été révisés ou adoptés durant ces 4 dernières années: : OUI

Si OUI, l'un de ces instruments a-t-il été élaboré grâce à des mécanismes de coopération interministérielle (incluant différents ministères compétents dans des domaines tels que la communication, l'éducation, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), le commerce, les affaires étrangères, le travail, les finances)?: OUI

Des programmes éducatifs et de formation spécifiques au domaine des arts et aux secteurs culturels et créatifs sont établis, incluant:

-

Des mesures et programmes spécifiques ont été mis en œuvre durant ces quatre dernières années pour:

-

Des bureaux statistiques et des organismes de recherche ont produit des données durant ces 4 dernières années:

-

Politiques et mesures pertinentes:

### Loi 2020/011 du 20 Juillet 2020 régissant les associations artistiques et culturelles

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère des Arts et de la Culture

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

**Site web de la politique/mesure, si possible:**

<http://www.minac.gov.cm>

**Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:**

La politique organise et structure l'activité culturelle au niveau des arrondissements, départements, régions et national. Elle structure également l'activité culturelle en 24 pôles.

**La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? :** NON

**Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?:** NON

**Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:**

Structuration du domaine culturel en cours

**Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:**

Ressources gouvernementales

**Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :**

OSC

**Type d'entité:**

Organisation de la société civile (OSC)

---

## DIVERSITÉ DES MÉDIAS

Les médias de service public ont une mission légale ou statutaire de promouvoir des expressions culturelles diverses : OUI

Des politiques et mesures promeuvent la diversité des contenus dans la programmation en soutenant :

-

Des réglementations relatives aux contenus nationaux destinées aux médias audiovisuels existent (ex. des quotas pour la production ou la distribution de séries TV, de musique ou de films nationaux): OUI

Une/des autorité(s) de régulation dédiée(s) au suivi des médias existe(nt): OUI

Si OUI, veuillez fournir le nom et l'année de création de(s) autorité(s) de régulation:

Ministère de la Communication

Conseil National de la Communication

Si OUI, cette/ces autorité(s) de régulation effectuent le suivi des:

-

Si OUI, cette/ces autorité(s) de régulation sont responsables de:

-

Politiques et mesures pertinentes:

### **Décret du 23/01/2017 portant création de la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du multiculturalisme.**

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du multiculturalisme

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible:

<http://www.cnpbm.cm>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:

Favoriser le vivre ensemble, la solidarité, la tolérance et l'acceptation de la différence

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:

L'expression de la solidarité nationale, une meilleure pratique du bilinguisme

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains:

3.5 Millions

**La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?:** Oui

**Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:**

Promouvoir le multiculturalisme pour renforcer la cohésion sociale Augmenter la promotion du bilinguisme dans le secteur public

**Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :**

Gouvernement et tous les secteurs

**Type d'entité:**

Secteur public

---

## ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

**Des politiques, mesures et mécanismes de soutien ont été mis en place pour soutenir la transformation numérique des industries et des institutions culturelles et créatives (ex. fonds pour la numérisation des industries analogiques):** OUI

**Des politiques et mesures ont été introduites pour assurer l'existence d'un marché national dynamique pour les industries culturelles numériques, incluant des acteurs numériques divers et de toutes tailles (ex. règles de rémunération équitable, contrôle de la concentration du marché, mesures de prévention contre les monopoles des fournisseurs/distributeurs de contenu ou leurs algorithmes qui restreignent potentiellement la diversité des expressions culturelles):** OUI

**Des politiques et mesures ont été mises en œuvre pour améliorer l'accès et la découvrabilité de la production nationale de contenus culturels dans l'environnement numérique (ex. plans d'action ou politiques en faveur du pluralisme des contenus numériques, soutien public à des portails culturels ou artistiques dans des langues spécifiques, plateformes nationales ou régionales de distribution de contenu local en ligne, etc.):** OUI

**Des mesures et des initiatives ont été mises en œuvre pour promouvoir la créativité et les compétences numériques des artistes et des professionnels de la culture qui travaillent avec les nouvelles technologies (ex. espaces d'expérimentation, incubateurs, etc.):** OUI

**Des statistiques et des études comprenant des données récentes sur l'accès aux médias numériques, et notamment sur le type de contenu culturel rendu accessible par les médias numériques, sont disponibles:**  
NON

**Politiques et mesures pertinentes:**

-

## PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

**Des associations professionnelles et/ou des syndicats représentant les artistes et/ou les professionnels de la culture existent dans les secteurs suivants (ex. fédération des musiciens, syndicats des éditeurs, etc.):**

Cinéma/Arts Audiovisuels

Design

Media Arts

Musique

Édition

Visual Arts

Performing Arts

**Des programmes de financement public soutenant l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la promotion de la diversité des expressions culturelles existent:** OUI

**Des opportunités de formation ou de mentorat ont été organisées ou soutenues par les autorités publiques durant ces 4 dernières années pour développer les capacités de organisations de la société civile (OSC) impliquées dans la promotion de la diversité des expressions culturelles dans des domaines tels que la communication, les actions de plaidoyer et/ou la levée de fonds:** OUI

**Des mécanismes de dialogue entre les autorités publiques et les organisations de la société civile (OSC) ont été mises en œuvre pour l'élaboration des politiques culturelles et/ou leur suivi durant ces 4 dernières années (réunions, groupes de travail, etc.):** OUI



**Si OUI, veuillez fournir jusqu'à 2 exemples:**

Mouvement de structuration du sous-secteur en fédération Extrait de la loi du 20 juillet 2020 portant organisation des associations culturelles

Rentrée Culturelle et Artistique Nationale.

**Des politiques et des mesures de promotion de la diversité des expressions culturelles ont été élaborées en consultation avec les organisations de la société civile (OSC) durant ces 4 dernières années: OUI**

**Politiques et mesures pertinentes:**

### **Structuration du secteur des arts et de la culture en fédérations**

**Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:**

Ministère des Arts et de la Culture

**Domaines culturels couverts par la politique/mesure:**

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

**Site web de la politique/mesure, si possible:**

<http://www.minac.gov.cm>

**Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:**

Autonomisation des divers pôles artistiques et organisation

**La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? :** NON

**Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?:** NON

**Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:**

La mise en place de 24 pôles artistiques et culturels, loi du 20/07/2020 régissant les associations artistiques et culturelles au Cameroun

**La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?:** Oui

**Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:**

Mutation des pôles en fédérations (24) ; Mise en application de la loi du 20 juillet régissant les associations artistiques et Culturelles au Cameroun.

**Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :**

Etat du Cameroun

**Type d'entité:**

Secteur public

---

## OBJECTIF 2 - PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE



### MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE

**Veillez indiquer si les politiques et mesures suivantes existent dans votre pays:**

-

**Veillez indiquer si les programmes opérationnels suivants ont été développés ou soutenus/financés par les autorités publiques durant ces 4 dernières années:**

-

**Veillez indiquer si les fonds suivants ont été gérés ou soutenus par les autorités publiques durant ces 4 dernières années (ex. bourses d'études, bourses de voyage, etc.):**

-

**Politiques et mesures pertinentes:**

-

### ÉCHANGE DES BIENS ET SERVICES CULTURELS

**Des stratégies ou des mesures d'exportation soutenant la distribution de biens et services culturels en dehors de votre pays existent dans les domaines suivants:**

-

**Votre pays a accordé ou a bénéficié d'un traitement préférentiel\* soutenant des échanges équilibrés de biens et services culturels durant les 4 dernières années:**

-

**Si OUI, veuillez fournir jusqu'à 2 exemples:**

-

**Durant les 4 dernières années, votre pays a accordé ou bénéficié de l'Aide pour le commerce, une forme d'Aide au développement visant à renforcer les capacités à formuler des politiques commerciales, à participer aux négociations et à mettre en œuvre des accords qui donnent un statut spécial aux biens et des services culturels:**

-

**Si OUI, veuillez fournir jusqu'à 2 exemples:**

Commonwealth

OMC

**Politiques et mesures pertinentes:**

-

## TRAITÉS ET ACCORDS

**Des accords multilatéraux ou bilatéraux de commerce et/ou d'investissement accordant un statut particulier aux biens et/ou services culturels ont été signés durant ces 4 dernières années ou bien sont en négociation:**

EN NÉGOCIATION

**Des accords multilatéraux ou bilatéraux incluant des dispositions spécifiques accordant un statut particulier aux biens et services culturels et aux produits numériques dans le domaine du commerce électronique ont été signés durant ces 4 dernières années ou bien sont en négociation:**

EN NÉGOCIATION

**Des accords, traités, déclarations et/ou stratégies multilatérales ou bilatérales répondant à des enjeux politiques en lien avec la diversité des expressions culturelles (ex. éducation, numérique, propriété intellectuelle, développement durable, égalité de genres, etc.) ont été signés ou amendés pour prendre en compte les objectifs et principes de la Convention de 2005 durant ces 4 dernières années: OUI**

**Politiques et mesures pertinentes:**

-

# OBJECTIF 3 - INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



## POLITIQUES ET PLANS NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les stratégies et les plans nationaux de développement durable reconnaissent le rôle stratégique de:

-

Veillez évaluer de 1 à 4 le type de résultats attendus en lien avec l'inclusion de la culture dans les stratégies et les plans nationaux de développement (1 = le résultat le plus souvent attendu ; 4 = le résultat le moins attendu):

Economique (ex. emploi, commerce, propriété intellectuelle, industries culturelles et créatives, développement rural et territorial): 1

Social (ex. cohésion sociale et inclusion, inégalité et réduction de la pauvreté, valeurs et identité, groupes vulnérables et minorités, capital humain et autonomisation, éducation): 1

Environnemental (ex. ressources naturelles, réduction de l'impact environnemental des industries et des pratiques culturelles): 4

Culturel (ex. infrastructure culturelle, participation et accès à la culture, innovation, soutien aux artistes): 3

Des organismes culturels publics et des agences responsables des industries culturelles et créatives sont impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et plans nationaux de développement durable (ex. participation à des mécanismes de coordination tels que des comités mixtes de planification):

NON

Des initiatives et projets de régénération régionale, urbaine et/ou rurale fondés sur les industries culturelles ont été mis en œuvre durant les 4 dernières années: OUI

Des politiques et mesures facilitent la participation à la vie culturelle et l'accès à des infrastructures et des expressions culturelles diverses, notamment en répondant aux besoins des groupes vulnérables et défavorisés (ex. par le biais de droits d'entrée réduits, de stratégies de développement des publics, de l'éducation artistique et de la sensibilisation des publics): OUI

Politiques et mesures pertinentes:

### Plan directeur d'industrialisation au Cameroun/ accélérer l'industrialisation au Cameroun.

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:

Ministère des Mines et du Développement Technologique

Domaines culturels couverts par la politique/mesure:

Design

**Site web de la politique/mesure, si possible:**

<http://www.minmidt.cm>

**Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:**

Accélérer l'industrialisation au Cameroun

**La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? :** NON

**Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?:** NON

**La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?:** Non

**Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :**

PNUD ; BM ; BAD ; Etat du Cameroun ; GICAM.

**Type d'entité:**

Organisation de la société civile (OSC)

---

**Votre pays a contribué ou bénéficié du Fonds International pour la Diversité Culturelle (FIDC) durant ces 4 dernières années:**

-

**Des stratégies de coopération pour le développement, incluant les stratégies de coopération Sud-Sud, reconnaissent le rôle stratégique de la créativité et des expressions culturelles diverses: OUI**

**Si OUI, veuillez fournir le(s) nom(s) de(s) stratégie(s) et leur(s) année(s) d'adoption:**

Stratégie sous régionale proposée en 2019 par le Gabon en vue de l'inscription du MVET sur la liste représentative du patrimoine culturel de l'humanité. Cette stratégie sollicite la mobilisation du Cameroun, de la Guinée Equatoriale, du Congo Brazzaville

Participation au festival (MASA 2020).

**Votre pays gère des programmes multilatéraux et/ou bilatéraux de coopération dédiés à l'assistance technique et au renforcement des capacités soutenant:**

-

**Politiques et mesures pertinentes:**

**Promotion du tourisme gastronomique au Cameroun au moyen de la propriété intellectuelle.**

**Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:**

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

**Site web de la politique/mesure, si possible:**

<http://www.wipo.int>

**Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:**

Promotion de la diversité gastronomique du Cameroun

**La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? : NON**

**Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? : NON**

**Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:**

Mise au point d'une équipe gouvernementale pour la médiation du projet

**La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? : Non**

**Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :**

OMPI et gouvernement camerounais

**Type d'entité:**

Secteur public

---

# OBJECTIF 4 - PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES



## ÉGALITÉ DES GENRES

**Des ministères, agences gouvernementales et/ou organes parlementaires en charge de l'égalité des genres:**

Existent et sont pertinents pour les professionnels de la culture

**Des politiques et mesures ont été mises en œuvre pour soutenir la participation pleine et effective des femmes à la vie culturelle durant ces 4 dernières années:** OUI

**Des politiques et mesures ont été adoptées pour soutenir la reconnaissance et la progression de carrière des femmes en tant qu'artistes, professionnelles de la culture et/ou entrepreneures créatives (ex. assurer un salaire égal à travail égal, accès égalitaire au financement, structures de mentorat et de coaching, mesures anti-discrimination, etc.):** OUI

**Des données sont régulièrement collectées et diffusées pour faire le suivi de:**

-

**Politiques et mesures pertinentes:**

### Document de politique nationale genre 2011/2020 + plan d'action multisectoriel de mise en œuvre

**Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:**

Ministère de la promotion de la femme et de la famille

**Domaines culturels couverts par la politique/mesure:**

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

**Site web de la politique/mesure, si possible:**

<http://www.minproff.cm>

**Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:**

promotion de l'égalité de genre dans tous les domaines d'activités

**La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? :** NON

**Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?:** NON

**Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:**

Amélioration du nombre de femmes aux postes de décision

**La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?:** Oui

**Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:**

Collecte des données par sexe et intégration de l'approche genre.

**Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :**

Etat du Cameroun

**Type d'entité:**

Secteur public

---



## LIBERTÉ ARTISTIQUE

### **La constitution et/ou les cadres nationaux réglementaires reconnaissent officiellement:**

Le droit des artistes à créer sans censure ni intimidation

Le droit des artistes à diffuser et/ou interpréter leurs créations artistiques

Le droit pour tous les citoyens de jouir librement des créations artistiques dans les sphères publique et privée

Le droit pour tous les citoyens de participer sans restriction à la vie culturelle

**Des organismes indépendants sont établis pour recevoir les plaintes et/ou faire le suivi des violations et des restrictions à l'égard de la liberté artistique:** OUI

**Des initiatives pour protéger les artistes en danger ou en exil ont été développées ou soutenues par les autorités publiques durant ces 4 dernières années (ex. en fournissant des refuges, des conseils, des formations, etc.):** NON

**Des mesures et des initiatives destinées à assurer une prise de décision transparente dans l'attribution de financements gouvernementaux, d'aides d'État et de prix pour les artistes existent ou ont été introduites ces 4 dernières années (ex. par le biais de comités indépendants, etc.):** OUI

**Des mesures de protection sociale prenant en compte le statut professionnel des artistes ont été adoptées ou révisées durant ces 4 dernières années (ex. assurance santé, plans de retraite, allocations chômage, etc.):** NON

**Des mesures économiques prenant en compte le statut des artistes ont été adoptées ou révisées durant ces 4 dernières années (ex. accords collectifs, impôt sur le revenu et autres cadres réglementaires, etc.):** NON

**Politiques et mesures pertinentes:**

-

## MEASURES AND INITIATIVES REPORTED BY CIVIL SOCIETY ORGANIZATIONS

**Décrire la façon dont le formulaire des OSC a été utilisé pour promouvoir la collaboration avec les OSC dans la préparation de ce rapport, y compris la distribution du formulaire et les modalités de collecte et d'analyse des informations reçues. Veuillez indiquer le pourcentage de mesures et d'initiatives qui ont été considérées comme pertinentes par la Partie et incluses dans le formulaire des rapports périodiques.:**

Le questionnaire réservé aux OSC a été téléchargé et distribué aux organisations ciblées et disposées à accompagner le Ministère des Arts et de la Culture dans le processus de rédaction du RPQ 2020. Le lien internet du site de la Convention 2005 leur a été également transmis pour des soumissions en ligne. Il a par la suite été question de collecter les questionnaires et de procéder à un dépouillement minutieux des informations recueillies. Toutes les mesures et initiatives mentionnées ont été considérées comme pertinentes.

**OBJECTIF 1 – Soutenir des systèmes de gouvernance durables pour la culture:**

### **Banque d'Images de l'Afrique Centrale (BIMAC)**

**Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:**

Association Pour la Promotion de l'Audiovisuel et du Spectacle (APPAS)

**Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:**

Cinéma/Arts audiovisuels

Musique

Arts visuels

**Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:**

Assurer la collecte, la collection, la conservation, la distribution de la promotion des œuvres du cinéma et d l'audiovisuel

**La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?:** NON

**La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?:** OUI

**Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:**

Initiative en berne

**OBJECTIF 2 – Parvenir à un échange équilibré de biens et services culturels et accroître la mobilité des artistes et des professionnels de la culture:**

### **Plateforme de rencontre et d'échange entre les acteurs de la filière musicale d'Afrique**

**Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:**

IE KOLATIER

**Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:**

Arts numériques

Musique

**Site web de la mesure/initiative, si possible:**

<http://www.lekolatier.org>

**Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:**

Offrir une vitrine aux groupes musicaux émergents d'Afrique et développer l'industrie musicale Africaine

**La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?:** NON

**La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?:** NON

**Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:**

10eme édition du marché des musiques d'Afrique Participation à plusieurs festivals

**OBJECTIF 3 – Inclure la culture dans les cadres de développement durable:**

### **Politique culturelle, municipale et territoriale**

**Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:**

ATCHO Arts and Cultural Engineering (AAE)

**Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:**

Cinéma/Arts audiovisuels

Design

Arts numériques

Musique

Arts de la scène

Edition

Arts visuels

**Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:**

Faire de la culture un levier d'influence, de croissance économique et de développement du territoire  
Promotion des arts, de la diversité culturelle des terroirs ; plan culturel de développement communal et régional

**La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?:** NON

**La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?:** NON

**Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:**

Plaidoyer auprès des Mairies, sensibilisation auprès des maires, organisation des événements en faveur des plans de développement Communaux de la culture

**OBJECTIF 4 – Promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales:**

**L'entrepreneuriat féminin dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel en Afrique centrale**

**Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative:**

Yaoundé Reviv' Art (YARA)

**Domaines culturels couverts par la mesure/initiative:**

Cinéma/Arts audiovisuels

**Site web de la mesure/initiative, si possible:**

<http://www.festivalyarha.org>

**Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative:**

Susciter les échanges d'expérience entre les femmes et les autres acteurs qui agissent directement ou indirectement dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel, accompagner techniquement les femmes dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel, favoriser la mise en réseau des dites femmes

**La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?:** NON

**La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?:** NON

**Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?:**

Organisation de plusieurs rencontres entre les femmes et les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel ; Plaidoyer national et international en faveur de l'amélioration de la participation de la femme dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel en Afrique centrale ; Accompagnement technique et financier des femmes dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel.

**Sur la base de l'analyse des réponses fournies via le formulaire des OSC, présentez jusqu'à 10 priorités des OSC dans la mise en œuvre de la Convention pour les 4 années à venir. :**

- Accroître la réflexion et l'application des sanctions relatives à la piraterie et la contrefaçon.
- Elaborer des textes innovateurs permettant d'améliorer la situation des artistes et des industries culturelles.
- Introduire les différentes formes d'expressions artistiques dans les programmes de formation dès le plus jeune âge.
- Former les responsables des entreprises et Collectivités Territoriales Décentralisées aux expressions et valeurs culturelles pour les rendre aptes à dialoguer avec les artistes et les travailleurs culturels.
- Créer des Etablissements Publics spécialisés dans Contrôle des Ouvrages Culturels.
- Créer des conservatoires et des ressources pour aider et soutenir le développement des talents en éclosion dans toutes disciplines artistiques et créatives.
- Rénover et réhabiliter des anciens bâtiments et équipements et les mettre à usage culturel.
- Attester les compétences existantes à travers des équivalences validées par des certificats ou des diplômes.
- Fournir un soutien au travail créatif et faciliter les initiatives des entrepreneurs culturels camerounais.
- Développer des programmes de

formations aux différents métiers de gestion, administration, communication et recherche de financement des entreprises artistiques.

## QUESTIONS TRANVERSALES ÉMERGENTES

**Politiques et mesures pertinentes:**

### **Loi 2020/011 du 20 Juillet 2020 régissant les associations artistiques et culturelles**

**Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure:**

Ministère des Arts et de la Culture

**Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure:**

La politique organise et structure l'activité culturelle au niveau des arrondissements, départements, régions et au niveau national. Elle structure l'activité culturelle en 24 pôles.

**Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?:**

Structuration du domaine culturel en cours

**La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?:** Non

**Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?:**

Grande sensibilisation dans les secteurs ci-dessus cités et synergie d'action.

**Partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure :**

Le Gouvernement

**Type d'entité:**

Secteur public

Les artistes

**Type d'entité:**

Organisation de la société civile (OSC)

---

## CHALLENGES AND ACHIEVEMENTS

**Décrivez les principaux résultats atteints dans la mise en œuvre de la Convention (au moins une réalisation majeure dans un des quatre objectifs):**

Renforcement des compétences artistiques locales des femmes handicapées de Yaoundé en vue de les intégrer dans le marché du travail. Promotion de la diversité des expressions culturelles. Autonomisation économique des femmes handicapées.

**Décrivez les principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre de la Convention et les principales solutions trouvées ou envisagées pour les surmonter:**

Les principaux défis reposent sur la vulgarisation de la convention auprès du plus grand nombre dans tous les secteurs public, privés, et les OSC... la solution pourrait consister à former des spécialistes de la Convention 2005, renforcer les capacités des personnels du Ministère des Arts et de la Culture, pour sensibiliser les autres départements ministériels et les OSC sur la Convention 2005, afin de susciter une synergie d'action.

**Décrivez les étapes prévues pour les quatre prochaines années afin de poursuivre la mise en œuvre de la Convention et les domaines prioritaires de l'action politiques identifiés sur la base des conclusions de ce rapport périodique:**


Vulgarisation de la convention auprès du plus grand nombre, Traduction de la convention en quatre langues nationales, Renforcement des capacités des acteurs locaux, Etendre la cartographie des Industries Culturelles et Créatives sur toute l'étendu du territoire national.

## ANNEXES


**Veillez télécharger en format PDF les documents (loi, politique, accord, réglementation, stratégie, etc.), les études et les statistiques pertinents, en lien avec la mise en œuvre des 4 objectifs et des 11 domaines de suivi de la Convention dans votre pays. Les documents doivent avoir été produits durant la périodique couverte par ce rapport périodique. Veuillez fournir le titre du document ainsi qu'une description de ses principaux contenus en anglais ou en français.:**

### Pièces jointes


---

 Cette annexe consacrée au Festival des Musiques et des Danses patrimoniales, relève qu'il s'agit d'un moment fort qui porte la r

---

 Cette annexe est la loi N° 2020/011 du 20 juillet 2020 régissant les associations artistiques et culturelles au Cameroun. Elle o

---

 La Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme est un organe consultatif doté de la personali

# SOUSSION

**Représentant officiel désigné pour signer le rapport:**

**Titre:** Ms.

**Prénom:** MARIE THIERRY

**Nom de famille:** EDJOA AKOA

**Organisation:** MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

**Poste:** SOUS-DIRECTEUR DE LA DIVERSITE CULTURELLE

---

**Date de soumission:**

2020

**Signature électronique:**



\*/